

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES
Dossier suivi par Julien YOUINOU
Responsable du Service Juridique
Tél. : 05.46.39.56.65
JY/EG

Royan, le 1^{er} février 2018

Madame Chrystelle BRUILLON
Présidente
Société BURO SHOP CONCEPT
ZAC de Beaulieu
78 rue du 18 Juin
17138 PUILBOREAU

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception
2C 109 690 4594 3

Objet : AVENANT n°1
Achat de fournitures de bureau pour les besoins de la Ville de ROYAN
Marché n°14.1.1.015-002
Lot n°2 : « Fournitures de papier »
Montant Minimum Annuel : 15.000 € H.T.
Montant Maximum Annuel : 45.000 € H.T.

Madame la Présidente,

Je vous remercie de bien vouloir trouver ci-joint, pour attribution, un exemplaire « original » de l'avenant n°1 au marché de fournitures désigné en objet.

Monsieur Julien YOUINOU, *Responsable du Service Juridique*, ☎ 05.46.39.56.65 - se tient à votre disposition pour les éventuels compléments d'information que vous pourriez souhaiter obtenir.

Je vous souhaite bonne réception de ce document et je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire de la Ville de Royan,
Par délégation,
Le Premier Adjoint,



Jean-Paul CLECH
Tél. : 05.46.39.56.60

Exp. en RAR
le 5.02.18

P.J./1

En provenance de :

~~SITE BUREAU SHOP CONCEPT
2AC de Beau Picou
78 rue du 15 Juin
17138 PUILBOREAU~~

SGR 421 MSR 2A 15-10164 03-15



LA POSTE
Numéro de l'AR :

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
AR 2C 109 690 4594 3



LA POSTE 03151A 08-02-18 FRANCE

FRAB

Présenté / Avisé le :

Distribué le : 07 12 2018

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre :

Signature
Signature

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
LA POSTE AGREMENT N° CR03

Ville de Royan
Hôtel de Ville (Avec au tel 2)
80 avenue de Pentecôte
17205 ROYAN Cedex





**ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU POUR LES
BESOINS DE LA VILLE DE ROYAN
LOT 2 : PAPIER
AVENANT 1**

ENTRE,

La Ville de Royan représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 02 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 04 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 17.2647 en date du 5 octobre 2017, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 6 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

D'UNE PART,

ET,

La Société BURO SHOP CONCEPT, Société par action simplifiées au capital de 1 200 000 euros , dont le siège est situé rue du 18 juin, ZAC de Beaulieu, 17138 PUILBOREAU, immatriculé au RCS de la ROCHELLE sous le numéro 344 472 487, représentée par Madame Chrystelle BRUILLON, présidente, dûment à l'effet des présentes,

Ci-après désignée « La société »

D'AUTRE PART,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Par notification en date du 18 février 2015, la Ville de ROYAN a confié à la société BRUO PRO le marché de prestations de fourniture : « ACHAT DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES POUR LES BESOINS DE LA VILLE DE ROYAN : LOT 2 : PAPIER ».

Par courrier en date du 8 janvier 2018, la société a indiqué cédé son activité à la société BURO SHOP CONCEPT et demander à ce que la ville prenne acte d ce transfert.

Compte tenu de l'accord des parties, le présent avenant a été établi.

CECI ETANT EXPOSE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – MODIFICATION

La Société BURO SHOP CONCEPT devra poursuivre les prestations du marché initial confiées à la société BURO PRO telles que figurant au marché initial notifié le 18 février 2015. **La Société** s'engage à remplir l'ensemble des obligations auxquelles la société BURO PRO était tenue au titre du marché, dont elle déclare avoir parfaitement connaissance.

Article 2- AUTRES CLAUSES

Les autres clauses de la convention, notamment tarifaire, demeurent inchangées.

Fait à ROYAN, le **01 FEV. 2018**
en trois exemplaires originaux

Pour **la société**
La Présidente

Chrystelle BRUILLON



Pour **le Maire et par délégation**,
Le Premier adjoint

Jean-Paul CLECH

SAS BURO SHOP CONCEP

Siège social : ZAC de Beaulieu

17138 PUILBOREAU

Tél. 05 46 68 15 16 - Fax 05 46 68 08 17

RCS 334 472 487